

Avis d'Enquête Publique

Plan particulier de Gestion de la Réserve Naturelle Domaniale « Crassier d'Halanzy »
(Code de l'Environnement & Loi sur la conservation de la Nature du 12 juillet 1973)

Conformément à la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du Code de l'Environnement est organisée une enquête publique relative au Plan particulier de Gestion d'une réserve Domaniale sur le site de l'ancien Crassier d'Halanzy, cadastré 3^{ème} division section C n° 2449X3, 2901P, 2950P, 2847M, propriété de la Ville d'Aubange, dont les bureaux se trouvent rue Haute n°22 à 6791 Athus.

Le plan de gestion de la réserve naturelle domaniale de l'ancien Crassier d'Halanzy relève de la catégorie B dans la classification des plans, programmes et projets dont l'autorisation est soumise à une phase de participation du public.

La mise sous statut d'une Réserve Naturelle Domaniale est une initiative du Gouvernement wallon. Le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne a pris l'initiative de mettre à jour le plan particulier de gestion de la réserve naturelle domaniale de l'ancien Crassier d'Halanzy.

Vous pouvez consulter les documents relatifs au dossier et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les bureaux du service Urbanisme de la Ville d'Aubange. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du chef du Département de la Nature et des Forêts du cantonnement d'Arlon, Monsieur NAISSE (tél. 063 58 91 50).

La durée de l'enquête publique est de 30 jours, du 10 juin 2024 au 9 juillet 2024 inclus.
La réunion de clôture aura lieu le 9 juillet 2024 à 15h dans les locaux du service Urbanisme de la Ville d'Aubange.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Mercredi 5 juin 2024	Lundi 10 juin 2024	-Hôtel de Ville, rue Haute 22 à 6791 Athus -Mardi 9 juillet 2024 à 15h	Monsieur LAMBERT David Tél. : +32 (0)63 38 12 58 Mail : lambertd@aubange.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le lundi de 16h30 à 20h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable de 13h à 16h30 ou le lundi de 16h30 à 20h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Monsieur LAMBERT David (par mail : lambertd@aubange.be ou par téléphone au +32 (0)63 38 12 58).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 9 juillet 2024 au plus tard) au service Urbanisme de l'administration communale d'Aubange.

A AUBANGE, le 2 juin 2024.

Le Directeur général f.f.,
LESPAGNARD A.



Le Bourgmestre,
KINARD F.

